

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de renouvellement vanne acier sur réseau gaz réalisé par T.C.P.A – Z.I.
Avenue Paul Plouvier B.P.25 -62460 DIVION.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux au n°3 rue du Docteur Pontier **du Lundi 24 Juin 2024 au Vendredi 26 Juillet 2024.**

Article 2 : La circulation se fera par feux tricolores alternés.

Article 3 : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de T.C.P.A
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 30 Mai 2024

Marie-Laurence BERQUEZ
Adjointe au Maire.



Acte rendu exécutoire

le **13** MAI 2024